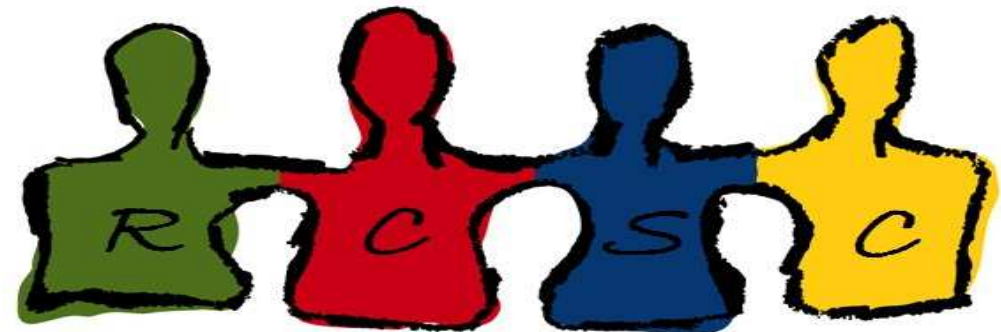


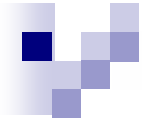
Saint Malo de Phily

R.C.S.C

**Réserve Communale
de Sécurité Civile**



Bénévoles volontaires



La Réserve Communale de Sécurité Civile

est un nouvel outil de mobilisation civique
ayant pour vocation :

- apporter un soutien et une assistance à la population
- contribuer à la préparation de la population face aux risques

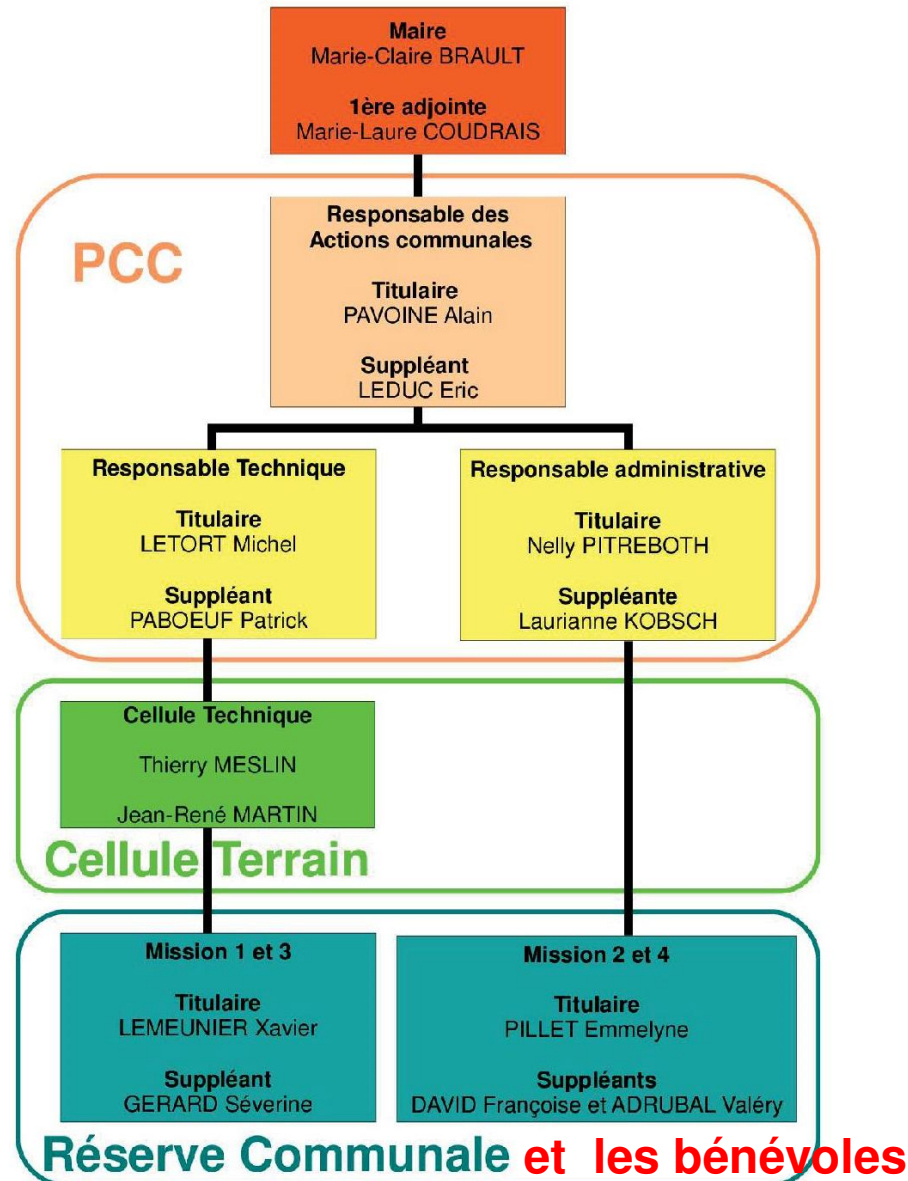
La Réserve Communale de Sécurité Civile

- Elle est composée de **citoyens bénévoles** prêts à prendre part à des actions de soutien et d'assistance à la population et qui signent un « **contrat d'engagement** » avec le maire
- Elle est **organisée sous l'autorité du maire** qui en fixe les missions précises en complément des moyens humains communaux et municipaux.
- Il s'agit d'une **mobilisation civique** qui s'appuie sur la **solidarité locale**, organisant les bonnes volontés.
- Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

Les missions et les qualités recherchées sur la commune

N°	Missions	Précisions	Qualités recherchées
1	Participer à la sauvegarde préventive des biens et équipements des bâtiments	Cela concerne les logements qui pourraient être affectés par un risque identifié (principalement sur les secteurs de la commune concernés par le risque inondation) - distribution de parpaings - mettre les meubles en hauteur - mettre les animaux à l'abri - ...	Forme physique
2	Contribuer à l'accueil des personnes sinistrées dans les bâtiments communaux	Centre d'hébergement : installation des personnes, distribution de repas, animation, encadrement des enfants...	Sens de l'accueil
3	Participer au nettoyage et à la remise en état suite à la crise	Lorsque tout danger physique est écarté. Peut concerner les logements, les voies d'accès...	Forme physique
4	Aider les sinistrés	Être un relais de quartier : collecter des informations sur le terrain et diffuser les informations aux riverains dans une relation d'échange entre la mairie et les habitants Dans leurs démarches administratives : dossiers d'assurances, déclaration de sinistre...	Qualités relationnelles Rigueur administrative

Rattachement de la Réserve communale à l'organisation communale de gestion de crise



Extraits du règlement intérieur de la Réserve Communale

L'organisation de la Réserve Communale

La réserve communale est composée de citoyens bénévoles de la commune et exerce ses compétences sur le territoire de la commune.

Engagement dans la Réserve Communale

La réserve communale de sécurité civile est constituée sur la base du bénévolat.

Elle est ouverte à toute personne ayant les capacités et les compétences correspondant aux missions qui leur sont dévolues.

Une personne bénévole peut s'engager au sein de la réserve communale sur une ou plusieurs missions compatibles avec les qualités recherchées.

Un contrat d'engagement est signé entre le réserviste et l'autorité communale pour une durée de 3 ans

Formation des Réservistes

Les membres de la réserve communale reçoivent une formation initiale à leur mission et au fonctionnement de la réserve dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Par la suite, la réserve communale se réunit au moins une fois par an pour réactualiser les connaissances des réservistes.

Activation et fonctionnement de la réserve

En cas d'évènement de sécurité civile ou en cas d'exercice, la réserve communale pourra être activée par le maire ou son représentant pour compléter les moyens communaux et municipaux.

Les moyens affectés à la réserve

Les réservistes sont identifiés par le port d'un gilet portant le nom de la commune et la mention « réserve communale » .

La mairie définit pour chaque mission les moyens nécessaires (locaux, équipements...).

Les droits et obligations des bénévoles

Droits

Les réservistes sont considérés comme des **collaborateurs occasionnels du service public**.

Les réservistes sont couverts par le contrat d'assurance de la commune pendant leur mission.

Devoirs

Les réservistes doivent faire preuve de réserve et de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs missions.

Les réservistes doivent participer aux formations jugées utiles pour assurer les missions dévolues à la réserve communale de sécurité civile.



En conclusion :

les avantages de la réserve communale

Elle permet de **compléter les effectifs communaux et municipaux de manière organisée et préparée**

Elle permet de **couvrir les réservistes avec le contrat d'assurance de la commune**

Elle **développe une culture de sécurité civile** auprès de la population qui prend part à la gestion d'un évènement